

«Attention aux PER», un avertissement dans DATAphyto

Nous prévoyons de signaler ainsi dans DATAphyto les substances actives à potentiel élevé de risque, autorisées en cultures maraîchères (Ordonnance sur les paiements directs, annexe 1 chiffre 6.1.1):

Substance active (Attention aux PER)

- par exemple: cyperméthrine (Attention aux PER).

Il apparaîtra ainsi clairement que l'utilisation de ces substances actives est soumise à d'importantes restrictions dans les PER. Vous trouverez dans DATAphyto sous -> Documents -> Information générale, le tableau de l'OPD (Ordonnance sur les paiements directs) comportant les applications pour lesquelles aucun produit n'est disponible en alternative, et pour lesquelles une utilisation est encore possible aussi sans autorisation spéciale. Pour toute autre application de ces substances actives dans les PER, il faut solliciter préalablement une autorisation spéciale auprès du canton.

L'avertissement figurera dès janvier dans DATAphyto. L'adaptation technique se fera en décembre. Si le modèle d'avertissement devait subir des modifications entre temps, vous en serez informé-e-s.

Nous comprenons qu'en tant que producteur-trice, vous souhaiteriez disposer dans DATAphyto pour chaque indication, c'est-à-dire pour chaque combinaison produit-culture-organisme nuisible, une information concernant la nécessité (ou non) de solliciter une autorisation spéciale. C'est toutefois irréalisable dans DATAphyto.

Nouveaux résultats du réexamen ciblé

Les résultats actuels du réexamen ciblé 2022 peuvent être consultés par le lien suivant: [Réexamen ciblé \(admin.ch\)](#). Ces modifications seront visibles en janvier 2023 dans DATAphyto, après son actualisation.

Martina Keller (Agroscope)

martina.keller@agroscope.admin.ch